

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**5 OCTOBRE 2020  
19 H 48**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 5 octobre 2020, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Par vidéoconférence : Mesdames les conseillères Mélanie Simoneau et Brigitte Collin

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2020-381**

**Approbation procès-verbal  
Séance générale 14 septembre 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 14 septembre 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2020-382**

**Approbation des comptes – Septembre 2020**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de septembre 2020 :

**Fonds d'administration :** 4 447 376.60 \$

Paiement par chèques portant les numéros 38747 à 38774, 38836 à 38848 et 38888 à 38909, paiement par dépôt direct portant les numéros 38775 à 38826, 38831 à 38835, 38849 à 38885, 38910 à 38989 et 38992 à 38998 et paiements électroniques.

Les chèques 38768 et 37024 ont été annulés.

**Fonds des dépenses en immobilisation :** 669 861.84 \$

Paiement par chèques portant les numéros 38990 et 38991 et paiement par dépôt direct portant les numéros 38827 à 38830, 38886 et 38887.

ADOPTÉE.

## **RÈGLEMENTS**

**A-2020-33 Règlement 534-83 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier les espaces de stationnement de nuit hors-rue accessibles lors des opérations de déneigement**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-83 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier les espaces de stationnement de nuit hors-rue accessibles lors des opérations de déneigement.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2020-34 Règlement 908-1 modifiant le règlement 908 décrétant des travaux de construction d'une rue pour le centre multifonctionnel et le réaménagement du boulevard René-Gaultier entre les rues Bissonnette et de l'Aqueduc afin d'ajouter des branchements de services et augmenter la dépense et l'emprunt de 145 000 \$**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 908-1 modifiant le règlement 908 décrétant des travaux de construction d'une rue pour le centre multifonctionnel et le réaménagement du boulevard René-Gaultier entre les rues Bissonnette et de l'Aqueduc afin d'ajouter des branchements de services et augmenter la dépense et l'emprunt de 145 000 \$.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2020-35 Règlement 922 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André (Phase II) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 400 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 922 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André (Phase II) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 400 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2020-36 Règlement 923 décrétant des travaux de resurfaçage avec réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 230 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 923 décrétant des travaux de resurfaçage avec réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 230 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2020-37 Règlement 924 décrétant des travaux de resurfaçage du chemin du Pays-Brûlé et l'élargissement de ses accotements et décrétant à cette fin une dépense de 720 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 924 décrétant des travaux de resurfaçage du chemin du Pays-Brûlé et l'élargissement de ses accotements et décrétant à cette fin une dépense de 720 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**2020-383 Règlement 861-4 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 861-4 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2020-384 Règlement 893-1 modifiant le règlement 893 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 105 000 \$ pour en acquitter le coût afin d'amender le bassin de taxation.**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 893-1 modifiant le règlement 893 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 105 000 \$ pour en acquitter le coût afin d'amender le bassin de taxation.

ADOPTÉE.

**2020-385**      **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-079**  
**Agrandissement du bâtiment principal**  
**4374, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-062 du 1<sup>er</sup> septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-079 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 4374, route Marie-Victorin, le tout, tel que proposé sur les plans concept de Danielle Poitras, dossier « LAV-1631 » en date du 13 octobre 2016.

Le bâtiment principal est sis au 4374, route Marie-Victorin sur les lots 17-1, et 17-3-P du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone A-316.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2020-386**      **Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-080**  
**Réduction de la marge arrière du bâtiment principal**  
**4374, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction de la marge arrière du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2020-066 du 1<sup>er</sup> septembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2020-379 adoptée lors de la séance générale du 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 septembre 2020 invitant tout intéressé à transmettre

ses commentaires par écrit au plus tard le 2 octobre 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2020-080 afin de réduire la marge arrière à 8,1 mètres alors que la grille des usages et normes applicables est de 11 mètres, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Danielle Poitras, dossier « LAV-1631 » en date du 13 octobre 2016 et au plan d'implantation de Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, dossier 51561, minute 14 726, en date du 14 août 2020.

Le bâtiment est sis au 4374, route Marie-Victorin, sur les lots 17-1 et 17-3-P du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone A-316.

ADOPTÉE.

**2020-387**

**Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-082**

**Réduction de la largeur de terrains**

**156 et 158, rue Charles-Primeau**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction de la largeur de terrains;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2020-067 du 1<sup>er</sup> septembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 septembre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 octobre 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la réception d'une pétition signée par un grand nombre de citoyens du secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes refuse la demande de dérogation mineure no 2020-082 afin de permettre la réduction de la largeur de deux lots à 13,8 mètres alors que la grille des usages et normes applicables prévoit une largeur minimale de 15 mètres, le tout, tel que présenté sur le projet de lotissement réalisé par Gustave Guilbert, arpenteur-géomètre, dossier 401265-0500-0010-3, minute 10521, en date du 30 juillet 2020.

Les bâtiments sont sis au 156 et 158, rue Charles-Primeau, sur les lots 6 004 464 et 6 004 465 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-424.

Ce refus s'explique par le manque d'harmonisation entre les tailles de terrains dans le secteur.

ADOPTÉE.

**2020-388**      **Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-083**  
**Lotissement d'une rue projetée**  
**Lot projeté 6 389 035**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'une rue;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2020-068 du 1<sup>er</sup> septembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 septembre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 octobre 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2020-083 afin de permettre l'aménagement d'une rue « en tête de pipe » sans qu'un sentier piéton ou une voie de secours ne soit reliée directement à une rue, le tout, tel que présenté sur le plan d'Éric Choinière, arpenteur-géomètre, dossier C200107, minute 15 793, en date du 24 août 2020.

La rue projetée (lot projeté 6 389 035) est partie du lot 6 146 655 du cadastre officiel du Québec (2016, boulevard René-Gaultier), dans la zone P-414.

ADOPTÉE.

**2020-389**      **Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-084**  
**Régulariser un porte-à-faux**  
**129, rue des Censitaires**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de régulariser un empiétement d'un porte-à-faux dans la marge latérale droite;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2020-069 du 1<sup>er</sup> septembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en

date du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 septembre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 octobre 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2020-084 afin de régulariser la construction d'un porte-à-faux localisé à 0,85 mètre de la ligne latérale alors que le règlement de zonage prévoit une distance maximale de 1 mètre, le tout, tel que présenté sur le plan de Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, dossier 31 878, minute 5 116, en date du 21 juillet 2020.

Le bâtiment est sis au 129, rue des Censitaires, sur le lot 6 147 826 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-529.

ADOPTÉE.

**2020-390**

**Adoption finale – PPCMOI 2020-062**

**Permettre la construction d'un bâtiment principal dont la hauteur est supérieure à la norme prescrite au règlement de zonage 1425, chemin de l'Énergie**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre la construction d'un bâtiment principal dont la hauteur est supérieure à la norme prescrite au règlement de zonage sis au 1425, chemin de l'Énergie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2020-052 du 8 juillet 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2020-340 adoptée lors de la séance générale du 17 août 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 27 août 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 11 septembre 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble sis au 1425, chemin de l'Énergie afin de permettre la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 47.56 mètres alors que la grille des usages et normes applicables à la zone I-221 prévoit une hauteur maximale de 15 mètres, le tout, tel que présenté sur les plans concept de JCF Architecture, dossier « 1425, chemin de l'Énergie », en date du 29 juin 2020.

Le bâtiment projeté se trouve sur les lots 503-P, 504-P, 505-P et 510-P de la Paroisse de Varennes (lot projeté 1511-P de la Paroisse de Varennes).

ADOPTÉE.

### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

#### **2020-391 Achat de nouveaux mobiliers**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 15 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat pour l'achat de nouveaux mobiliers à la compagnie Groupe Focus au montant de 88 162.43 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée sur une période de cinq ans à compter de 2021.

*Certificat du trésorier numéro 3435*

ADOPTÉE.

#### **2020-392 Acquisition d'équipements informatique**

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale en date du 21 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER une enveloppe budgétaire au montant de 27 375.55 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'équipements informatique et la salle satellite.

La dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée sur une période de trois ans à compter de 2021.

*Certificat du trésorier numéro 3425*

ADOPTÉE.



**2020-393      Acquisition de système d'entreposage de type palettier**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 29 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Camrack au montant de 48 350.71 \$ taxes incluses pour l'acquisition de système d'entreposage de type palettier.

La dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée sur une période de cinq ans à compter de 2021.

*Certificat du trésorier numéro 3437*

ADOPTÉE.

**2020-394      Acquisition d'un chariot élévateur**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Liftow au montant de 33 342.75 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'un chariot élévateur usagé de marque Toyota.

La dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée sur une période de cinq ans à compter de 2021.

*Certificat du trésorier numéro 3439*

ADOPTÉE.

**2020-395      Modification contractuelle # 6 – Nouveaux ateliers municipaux – Avenants et crédits**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle # 6 (selon les articles

9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 172 272.58 \$ taxes incluses pour l'exercice des avenants et des crédits à l'entreprise Construction Sorel Ltée (CSL).

Un montant de 180 975.90 \$ taxes incluses sera financé par le règlement 885 et un crédit de 8 703.32 \$ taxes incluses sera affecté au règlement 878.

*Certificat du trésorier numéro 3443*

ADOPTÉE.

**2020-396      Renouvellement de contrat – Camps de jour de Varennes  
Saison estivale 2021**

CONSIDÉRANT le contrat de gestion des programmes de camps de jour octroyé à l'entreprise Gestion Vincent et Limoges inc. pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT la volonté de la direction des Services récréatifs et communautaires de se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 8 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes renouvelle le contrat de gestion des camps de jour pour la saison estivale 2021, pour une durée de 1 an, avec l'entreprise Gestion Vincent et Limoges Inc., pour un montant total de 178 716.70 \$ taxes incluses.

*Certificat du trésorier 3442*

ADOPTÉE.

**2020-397      Décontamination de l'actuel site des ateliers municipaux**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Excavation Civilpro inc. au montant de 45 985.40 \$ taxes et imprévus inclus, pour la décontamination de l'actuel site des ateliers municipaux.

*Certificat du trésorier numéro 3441*

ADOPTÉE.

**2020-398 Démolition des immeubles Varennes Pizzéria et Meubles Daviau**

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale – bureau de projet en date du 1er octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise AM Démolition inc. au montant de 98 648.55 \$ taxes incluses pour les travaux de démolition des immeubles Varennes Pizzéria et Meubles Daviau.

Un montant de 55 073.02 \$ taxes incluses sera financé par le règlement 886 et un montant de 43 575.53 \$ taxes incluses sera financé au règlement 901.

*Certificat du trésorier numéro 3440*

ADOPTÉE.

**2020-399 Appel d'offres services professionnels – Conception et construction d'une patinoire extérieure couverte réfrigérée  
Approbaton des critères de qualité**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les critères de qualité qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres de services professionnels relativement au projet de conception et construction d'une patinoire extérieure couverte réfrigérée.

ADOPTÉE.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2020-400 Amendement à la convention d'achat-vente amendée – Pétrumont (entente pour déplacement d'un dôme)  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'amendement à la convention d'achat-vente amendée à intervenir entre Pétrumont et la Ville de Varennes; tel amendement est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2020-401 Addenda numéro 2 à la Promesse d'achat-vente – Éthanol cellulosique (entente pour déplacement d'un dôme)  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'addenda numéro 2 à la promesse d'achat-vente à intervenir entre Éthanol cellulosique et la Ville de Varennes; tel addenda est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2020-402 Ententes d'aide limitée – Carrefour de l'Énergie Inc.  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, les ententes d'aide limitée à intervenir entre Carrefour de l'Énergie inc. et la Ville de Varennes; telles ententes sont annexées à la présente comme si au long reproduites.

*Certificat du trésorier numéro 3438*

ADOPTÉE.

**2020-403 Entente intermunicipale relative à la délégation de compétence sur la  
vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente intermunicipale à intervenir entre la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2020-404 Addenda à l'entente de paiement relative à l'acte de vente – Les  
Investissements Marie-Victorin CST Limitée  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'addenda à l'entente de paiement relative à l'acte de vente intervenue le 20 janvier 2020 entre Les

Investissements Marie-Victorin CST Limitée et la Ville de Varennes; tel addenda est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2020-405 Émission d'obligations 8 800 000 \$ – 19 octobre 2020  
Concordance et courte échéance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 800 000 \$ qui sera réalisé le 19 octobre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
799	146 620 \$
821	350 000 \$
878	3 455 000 \$
885	2 915 000 \$
886	850 000 \$
887	62 000 \$
894	124 000 \$
906	850 000 \$
918	47 380 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 799, 821, 878, 885, 886, 894, 906 et 918, la Ville de Varennes souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 octobre 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires

municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 13261  
2020, BOUL. RENE GAULTIER  
VARENNES, QC, J3X 1N9

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 799, 821, 878, 885, 886, 894, 906 et 918 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 octobre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE.

**2020-406 Versement de l'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial  
267, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de l'urbanisme et environnement en date du 14 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement de l'aide financière au montant de 16 352.32 \$ au propriétaire du 267, rue Sainte-Anne.

Un montant de 8 176.16 \$ provient du Fonds patrimonial et un montant de 8 176.16 \$ provient de la contribution du ministère de la Culture et des Communications.

*Certificat du trésorier numéro 3434*

ADOPTÉE.

**2020-407      Demande de transferts budgétaires pour septembre 2020**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 39 423 \$ pour le mois de septembre 2020 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 30 septembre 2020 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2020-408      Déclaration de propriété municipale – Description technique  
Chemin Charles-Aimé-Geoffrion**

CONSIDÉRANT l'occupation publique du chemin Charles-Aimé-Geoffrion et l'absence de titre de la Ville de Varennes sur une partie de ce chemin;

CONSIDÉRANT qu'une partie de cette voie publique se trouve sur une partie du lot 311-1 du cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que ce chemin est ouvert à la circulation publique depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales qui permet que la ville devienne propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes approuve la description technique de la partie du lot 311-1 du cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre le 30 septembre 2020 et portant le numéro de minute 53995; telle description technique est retrouvée en annexe des présentes comme si au long récitée.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes déclare qu'il est propriétaire de la partie du lot précité, lequel fait partie intégrante du chemin Charles-Aimé-Geoffrion.

QUE le Conseil municipal autorise la greffière adjointe à déposer au registre foncier tout document permettant de donner effet à la présente déclaration de propriété municipale.

ADOPTÉE.

**2020-409      Demande au ministère des Transports  
Pavage piste cyclable route 132**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes désire accroître la sécurité des cyclistes;

CONSIDÉRANT que l'accotement de la route 132 fait partie de la Route verte;

CONSIDÉRANT que la route 132 est sous la juridiction du ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'une demande soit adressée au ministère des Transports de réaliser une intervention de pavage sur les accotements de la route 132 entre la montée de la Picardie et les limites de la municipalité de Verchères.

ADOPTÉE.

**2020-410**

**Mouvement du personnel**

**Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2020-10 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 30 septembre 2020.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 21.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

\_\_\_\_\_  
Martin Damphousse

\_\_\_\_\_  
Me Marc Giard, OMA